

Le vingt troisième novembre mil sept cent trente neuf,

après la publication de bans de mariage faite aux paroisses de

Goderville & de Cretot sans opposition quelle langue, & après

les fiançailles, ont été mariés par nous p^{re} Cure de Cretot

Joseph Clement Coquin fils de Jean & Nicolas Coquin

& de ~~Suzanne~~ Suzanne Bellet de la paroisse de Goderville &

Suzanne Bandonin fille de Jacques Bandonin & d'Anne

Bunel de cette de cette paroisse. D'autre part procureur d'iceux

Jacques Bandonin père, de Pierre ~~Testament~~ Beaubien d'iceux

Coquin, de Jean Coquin son frère lequel a déclaré ne

savoir signer & de Charles Dubois clerc

Lemere & d'iceux

Clement Coquin

J. Bandonin

C. Dubois

Lemere

Le vingt septieme deembre mil sept cent trente

Le non delat

de Jean Bandonin

Pierre Lillier

Lemere

de Jean Coquin

Le non delat